

COMMISSION
EDUCATION

LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE



Compte-rendu de la séance du 13/01/2022

I INTERVENANTS

Virginie Cousin-Douel, Responsable de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) Académie de Paris

Marie-Dominique Estève, Inspectrice en charge de l'information et de l'orientation Académie de Paris

Marc Imbert, Coordinateur du Programme de réussite éducative Intercommunal et du Plan Persévérance Scolaire



🕒 Le jeudi 13 janvier 2022 de 15h à 16h30

📍 En visioconférence

Élus référents :

- **Lionel Benharous**, maire des Lilas (93)
- **Chantal Brault**, 1^e adjointe au maire de Sceaux (92)
- **Marie-Line Pichery**, maire de Savigny-le-Temple (77)

I CONTEXTE

Chaque année, le **décrochage scolaire** conduit un certain nombre de jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle. En 2014, l'État élaborait le plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage » en réaction aux 140 000 jeunes sortant du système scolaire. En 2020, l'Éducation nationale relève encore **80 000 jeunes décrocheurs dont 28 000 en Ile-de-France**.

Annoncée par Emmanuel Macron en 2018, **la formation des jeunes entre 16 et 18 ans est dorénavant obligatoire**, selon la loi n°2019-791 du 16 juillet 2020 pour une école de confiance. L'Éducation nationale s'est donc engagée à mener une politique partenariale avec les différents acteurs au service des jeunes pour lutter contre le décrochage scolaire.

Plusieurs dispositifs mobilisés pour la formation et l'insertion des jeunes ont été élaborés :

- Une **campagne de prévention contre le décrochage scolaire** existe dans tous les établissements scolaires pour encourager les élèves à poursuivre leurs études.
- Un **groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)** est créé dans chaque établissement dès le repérage des premiers signes de décrochage. Il associe tous les acteurs de la communauté éducative pour orienter au mieux les jeunes vers un accompagnement adapté.
- Le **réseau de formation qualification emploi (FOQUALE)** existe dans chaque bassin scolaire au sein des Académies de Paris, Versailles et Créteil. Il est formé par tous les établissements du second degré dans le but d'élaborer des actions de prévention conjointes et d'identifier des partenaires locaux.

En parallèle, **les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MDLS)** proposent des actions pour construire un projet de formation pérenne :

- Actions courtes menées à la rentrée scolaire pour les jeunes n'ayant pas obtenu d'affectation.
- Actions longues menées entre novembre et juin pour tous ceux voulant construire un projet de formation mais devant effectuer un travail de fond au renforcement des compétences de socle.
- Le mode de préparation à l'examen (MOREA) pour les jeunes ayant échoué deux fois à l'examen du baccalauréat.

Au sein des Académies de Paris, Versailles et Créteil, des **structures « retour à l'école » (SRE)** ont été expérimentées. Les équipes d'enseignants et d'éducateurs organisent des projets spécialement conçus selon le profil des décrocheurs à l'instar du **micro-lycée de Paris**. C'est un établissement ouvert aux

jeunes de 16 à 20 ans, ayant quitté le système scolaire depuis plus d'un an, et qui souhaitent préparer le baccalauréat général, technologique ou professionnel. L'équipe pédagogique mise sur des classes aux effectifs inférieurs à 20 élèves pour privilégier un rythme adapté aux différents profils.

En Ile-de-France, les différents organismes déplorent cependant **une communication insuffisante entre l'Éducation nationale et le reste des acteurs institutionnels**. Jusqu'en 2018, seuls 7% des décrocheurs avaient été contactés car les listes transmises n'étaient pas suffisamment fiables pour être exploitées. Grâce à l'obtention d'une liste nominative des décrocheurs, 57% d'entre eux ont été touchés en 2020.

L'enjeu du repérage des décrocheurs est d'autant plus important depuis que chaque jeune est forcé de répondre à son obligation de formation. **Impliquer davantage les parents dans la lutte contre le décrochage scolaire** est devenu une nécessité dont se saisissent les communes. Fortes de leur proximité locale, les collectivités ont différents leviers d'action mobilisables à leur disposition pour informer, prévenir et orienter, notamment **sur le temps périscolaire dès l'école élémentaire**.

Pour prévenir tout décrochage scolaire futur, **la réussite éducative** se présente comme une nouvelle forme d'accompagnement pour les jeunes en difficulté dans les territoires défavorisés de la politique de la ville. Ce dispositif tend à la recherche du développement harmonieux du jeune en conciliant réussite scolaire, épanouissement personnel et relation à autrui.

La réussite éducative se matérialise à travers différents projets pilotés par les collectivités locales :

- Les **programmes de réussite scolaire (PRE)** sont majoritairement portés à l'échelle des communes qui prennent en charge 20% des financements. Le reste est financé par l'Agence nationale de la cohésion des Territoires (ANCT). Ils s'adressent aux jeunes des quartiers de la politique de la Ville ou à ceux scolarisés dans les réseaux d'éducation prioritaires (REP/REP+). Le parcours PRE est conçu pour favoriser **la mise en place d'actions conduites hors temps scolaires et hors cadre scolaire**. C'est un levier d'action important que les communes peuvent mobiliser pour mener des politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et scolaire.
- Les **projets éducatifs locaux (PEL)** émanent des communes qui orientent leur politique éducative selon les caractéristiques propres à leur territoire. L'objectif est de mobiliser tous les acteurs locaux et institutionnels de l'éducation autour d'un projet commun en direction des enfants et des jeunes. Il s'agit de mettre l'accent sur **une démarche collaborative** pour permettre une meilleure transversalité entre les services municipaux, davantage de coopération avec les partenaires municipaux et l'Éducation nationale ainsi qu'une participation accrue des parents, enfants et jeunes.
- L'agglomération Melun Val de Seine a déployé « **le Bus de la Réussite Éducative** » sur la Cité Éducative Plateau de Corbeil/Plein Ciel en novembre 2021. Ce nouvel outil se présente comme un véritable lieu d'accueil mobile pour les jeunes et leurs familles. L'action du bus a été pensée comme **un lien entre l'Éducation nationale et les autres acteurs éducatifs** (services municipaux, institutions, associations). Il fait également le pont entre tous les temps de l'enfant : le préscolaire, scolaire et périscolaire.

I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET ECHANGES

Intervention de Virginie Cousin-Douel, Académie de Paris

Virginie Cousin-Douel, cheffe du service académique d'information et d'orientation de l'Académie de Paris et conseillère du recteur, revient sur l'important travail réalisé pour mobiliser et structurer l'ensemble du réseau des acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire. Les actions de l'Éducation nationale sont destinées à **renforcer les alliances éducatives de la maternelle à la terminale** pour développer des stratégies de prévention et de persévérance scolaire. Cette mobilisation se déploie à tous les niveaux et implique des acteurs très variés à coordonner de manière cohérente. Toutes ces actions s'articulent avec celle du préfet de département et du préfet de région.

L'Académie de Paris a tenu à remettre les chefs d'établissement en action et leur rappeler leur responsabilité de repérer et d'accompagner les élèves en situation de décrochage et d'absentéisme fort. **La pluralité des acteurs permet un véritable travail en synergie** pour faire fonctionner la lutte contre le décrochage scolaire.

L'Éducation nationale a développé un budget réservé aux **actions de prévention** dans les collèges et les lycées. Les académies soutiennent financièrement des campagnes annuelles de prévention dans les établissements scolaires.

La population des jeunes décrocheurs avérés est principalement composée de jeunes injoignables. L'opérateur de la Région Ile-de-France transmet la liste des jeunes injoignables à l'académie concernée pour tenter de les recontacter, notamment avec l'aide de leur ancien établissement scolaire. **En Ile-de-France, ces décrocheurs avérés représentent 0,09% des jeunes Franciliens de 16 à 25 ans, soit quelque 1360 jeunes.**

Intervention de Marie-Dominique Estève, Académie de Paris

Marie-Dominique Estève, inspectrice de l'Éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation à l'Académie de Paris, présente les circuits, instances et acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire. Deux catégories distinctes sont à prendre en considération :

- **Les élèves en voie de décrochage** : l'établissement est au centre de la prise en charge par le repérage de signaux faibles (absentéisme, passages fréquents à l'infirmerie, peu d'engagement en cours). L'Éducation nationale préconise la mise en place d'un **groupe de prévention du décrochage scolaire** (GPDS) réunissant une équipe pluridisciplinaire pour se pencher sur les difficultés rencontrées par le jeune. L'objectif est d'élaborer un suivi adapté à l'élève (tutorat, classe relais, parcours aménagé de formation initiale) pour l'inciter à poursuivre sa scolarité. S'agissant des lycéens, leur situation est examinée au niveau du **réseau FOQUALE** pour proposer une réorientation. Le réseau est constitué de l'ensemble des chefs d'établissement du bassin d'éducation, du coordinateur de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et du directeur du Centre d'information et d'orientation (CIO). Des structures de retour vers l'école aux pédagogies alternatives

peuvent aussi être envisagées pour permettre le raccrochage.

- **Les jeunes ayant déjà décroché** sont reçus par le CIO ou l'établissement d'origine pour un entretien de situation. En fonction de cela, le jeune peut être mis en réflexion au niveau du réseau FOQUALE ou du bassin d'éducation. Les solutions envisagées sont un retour vers l'éducation par un apprentissage, une reprise d'études ou une formation dispensée par les partenaires de la mission locale.

Le décrochage scolaire est suivi à l'échelle du département et de l'académie en prenant en considération plusieurs indicateurs révélateurs :

- Les entretiens de situation
- Les indicateurs de l'absentéisme scolaire
- L'activité des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS)
- L'activité des Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)
- Les indicateurs du **système interinstitutionnel d'échange d'informations** (SIEI) relevant les jeunes décrocheurs qui ne finissent pas leur formation initiale. Une fois recensés, le décrocheur est contacté par un opérateur de la Région Ile-de-France pour dresser un bilan de sa situation et l'orienter vers une prise en charge par le CIO ou la mission locale.

Intervention de Marc Imbert, Agglomération Melun Val de Seine

Marc Imbert est coordinateur du **projet de réussite éducative intercommunal** ainsi que du plan « Persévérance scolaire » de Melun Val de Seine. Celui-ci vise à élaborer un dispositif d'accueil pour les élèves exclus temporairement. Ces projets sont en partenariat avec une équipe de chercheurs de l'Université Paris Est-Créteil et Cergy-Pontoise pour évaluer la pertinence de l'ensemble des actions menées.

Le projet de réussite scolaire s'inscrit dans la philosophie et le déploiement des Cités éducatives. Il s'agit d'un quartier labellisé « Cité éducative » étendu sur les communes de Melun et de Mée-sur-Seine. Le bus de la réussite éducative implique plusieurs établissements scolaires de la maternelle au lycée. Les nombreux acteurs du champ éducatif se sont tous accordés sur un point crucial : **renforcer l'accrochage scolaire dans et autour de l'école** par des actions favorisant l'ouverture culturelle, le développement personnel ou les compétences langagières et linguistiques. L'objectif est de créer davantage de lien entre les familles et les professionnels de l'éducation. Le projet permet aussi d'intégrer une **dimension d'inclusion sociale**.

Ce projet est à destination d'**un public 0-25 ans et de leurs familles**. Le bus se déplace au plus près des habitants pour toucher un certain nombre de familles qui ne fréquentent pas les structures sociales ou institutionnelles du territoire. Le programme de réussite éducative comporte quatre axes principaux :

- **Parentalité/éducation** : favoriser l'inclusion sociale et la socialisation des parents, apporter des compétences sur le développement et les besoins de l'enfant, améliorer l'information des parents...

- **Développement personnel, estime de soi et accès à la culture**
- **Persévérance scolaire** : mobiliser les compétences parentales de nature à soutenir les enfants dans leur scolarité, donner aux parents les clés nécessaires à la compréhension du fonctionnement du système éducatif
- **Accès aux soins** : être un vecteur d'information et de sensibilisation sur la thématique santé et informer sur l'accès aux droits

S'agissant du bus, un réel travail a été fait sur l'identité visuelle pour le rendre attractif. Différents espaces de convivialités sont mis en place à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule. Un agent de développement social est chargé de la co-construction et de la co-animation des actions en s'appuyant sur une équipe PRE intercommunal.

Différentes modalités d'interventions sont possibles :

- **Les visites libres** au cours desquelles le public est susceptible de venir se renseigner, discuter avec l'agent de développement social ou avec les autres professionnels présents.
- **Les temps structurés avec des ateliers** à destination des enfants, des parents et/ou enfants/parents.
- **Les animations et expositions thématiques** sur la prévention santé, « Cap vers la 6^e » ...

Questions des participants

Pourquoi l'orientation des collégiens se fait-elle si tard et entraîne ainsi un réel décrochage ?

Le calendrier de l'orientation est défini à l'échelle nationale.

En interne, il y a toujours la possibilité de repérer les élèves en difficulté et de se mettre en relation avec le professeur principal pour étudier la situation individuelle de l'élève. Il existe des dispositifs qui peuvent se faire en amont, notamment les prépa métier intégrées à beaucoup de lycées. La réflexion du parcours le plus adapté doit être faite conjointement avec les parents, l'élève et les professionnels de l'éducation. Il est toujours possible de personnaliser les parcours, surtout en se renseignant auprès d'experts de l'information et de l'orientation.

Fin de la réunion

LISTE DES INSCRITS :

NOM	PRENOM	COMMUNE	FONCTION
Bakonyi	Alexis	Directeur de Cabinet du Maire	Épône
BATTISTINI	Monique	Adjointe au maire	Ecquevilly
BELLATON	Marie-Thérèse	Adjointe	Monthyon
BERNARD	Nelly	Directrice de la Caisse des écoles	Viry-Châtillon
Beurthey	Rolande	Adjointe Finances-RH	Samois-sur-seine
Biozzi	Albert	Conseiller municipal	91420
BOUGEROL	Gaëlle	Adjoint au maire	Yerres
Brichet	Sylvie	Adjointe aux affaires scolaires	Grandpuits Bailly Carrois
Chataud	Alain	Maire adjoint à l'Education	Champigny sur Marne
CILLEROS	LILIANE	Adjointe aux affaires scolaires	MERICOURT
de Groot	Margaret	Adjointe	NANDY
Delan	Jocelyne	Conseillère Municipale	LOUVRES
Descoux	Marie-Agnès	Adjointe aux affaires scolaires	Pomponne
Devos	Joelle	Maire adjointe	Conflans Ste Honorine
Diop	Nadia	Adjointe au Maire	LE MEE SUR SEINE
DUWEZ	Nathalie	Maire-adjointe	Bourron Marlotte
FARGEOT	MARIE-CLAUDE	Adjointe à l'enfance	BALLAINVILLIERS
FRANCOIS	Thomas	Conseiller municipal délégué au PEDT et au CEL	Ville de Malakoff (92240)
GILLARD	Isabelle	Adjointe à la maire - pôle enfance	Chatillon
GRUBER	Jacques	Maire-adjoint	Saint-Cloud 92210
Grünebaum	Julie	Maire adjointe	Noisy-le-Sec
HAMON	Laetitia	Maire adjointe en charge de l'Enfance	IGNY
Huby	Christel	Adjointe au maire	MONTÉVRAIN 77144
HUCHET	Marie-Hélène	Adjointe maire Enfance petite enfance	Noisy-le -Roi 78590
JOSSE	Olivier	Maire adjoint	VERT LE GRAND
Julienne	Anouke	Adjointe chargée des affaires scolaires	Villenoy
Lavaud	Richard	Maire Adjoint	Le Coudray Montceaux
Le Blay	Yann	Directeur enfance et vie scolaire	Tigery 91250
LEBAS	GUY	ADJOINT	Condé-sur-Vesgre
Ledeux	Sandrine	Aidant familial	Gouaix
Martin	Xavière	Adjointe au Maire	VANVES
MEZIERES	Richard	Adjoint au Maire	Guyancourt
Mounoury	aurélie	maire adjointe	Boissy sous Saint-Yon
PIGANEAU	Sylvie	Adjoint au maire, conseillère régionale	VERSAILLES
Pouzet	Geneviève	maire-adjoint	Croissy sur Seine
Prince	Patrick	Adjoint au maire affaires scolaires	Villemomble
Pruvost	Stephanie	Directrice vie de l'enfant	Bois-le-roi
Rousseau	Brigitte	adjointe au maire	Le Coudray Montceaux
Sala	Patrick	Adjoint au maire	Bussières
TAMIN	Sabine	Adjointe Enfance et Vie Scolaire	TIGERY
VERLY	ELISABETH	Conseillère municipale en charge du scolaire et du périscolaire	BUC
VIEIRA	Fanny	Responsable CCAS	Croissy-sur-Seine
Wegel	Evelyne	Adjointe en charge de l'éducation	Compans
Zeiss	Patricia	Maire	FREPILLON